

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 avril 2017
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

L'an deux mil dix-sept, le huit du mois d'avril, à 14h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Eglise, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, Maire.

Etaient présents :

DENIS Daniel, GROSSIN Annick, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, MOREL Sophie, SALLEY Rémy, TRAVERS Rémy.

Etaient excusés :

ALIX Myriam, BUHOT Eric, DUBOST Jean-François, GUILLOU Patrice, LECAVELIER Julie, LOPEZ Priscilla, MORIN-COLAS Isabelle, TOULOUZAN Hervé.

Le quorum est atteint.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 14h00.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour transmis :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017
2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal
3. Vote des subventions 2017 aux associations
4. Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2017
5. Participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes 2017
6. Approbation du compte de gestion 2016
7. Vote du compte administratif 2016
8. Affectation des résultats de l'exercice 2016
9. Vote du budget primitif 2017
10. Vote des taux d'imposition 2017
11. Indemnités des élus
12. Création d'un tarif pour l'insertion d'encarts publicitaires dans les publications municipales et adoption de 2 modèles de convention
13. Programme LEADER : validation du budget définitif de l'opération
14. Attribution d'un nom au nouveau square
15. Règlement intérieur du conseil municipal
16. Affaires et questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et aux délibérations N°2014-15 et N°2014-30 du conseil municipal en date du 29 mars 2014 et du 29 avril 2014 :

17 mars 2017 : signature d'un contrat avec la société LMO pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de création d'une voie de désenclavement et d'une aire de stationnement rue du calvaire, pour un montant TTC de 5940 euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des principales dépenses d'investissement effectuées depuis la dernière réunion :

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 avril 2017

Extraits du registre des délibérations
 (Affichage valant publicité des délibérations)

Type d'opération	Libellé de l'opération <i>Fournisseur</i>	Date	Montant TTC en euros
Investissement dépense Reste à réaliser 2016	Travaux toiture 2 rue de la Longuemarerie <i>Jérôme Henry</i>	15/02/2017	29 946,82
Investissement dépense Reste à réaliser 2016	Radar pédagogique <i>TRAFIC</i>	20/03/2017	1 656
Investissement dépense Reste à réaliser 2016	Travaux réseau EU EP 2 rue de la Longuemarerie <i>BOUCE</i>	20/03/2017	6 660
Investissement dépense Reste à réaliser 2016	Pré-étude aménagement parking rue du Calvaire <i>Agence Technique du Cotentin</i>	20/03/2017	1 140

L'assemblée prend acte.

3. Vote des subventions 2017 aux associations

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de versement de subventions aux associations pour l'année 2017 :

➤ **Vote hors de la présence de Madame GROSSIN :**

Associations	BP 2017 Proposé en €	BP 2016 Voté en €
ADMR	50	50
Amicale du cycliste		50
Amicale école publique	400	400
Atelier du Val de Saire		200
Boxing club	100	100
Club des Aînés- 3 ^{ème} âge	150	150
Comité des fêtes	2000	2 000
FNATH		50
France Alzheimer	100	
Funky danse	500	500
Gymnastique Volontaire	360	360
Handball	100	100
Jitsu self défense		160
Judo St Pierrais	500	500
Panier du Val de Saire	100	100
Pointe Cotentin Basket	250	150
SNSM Fermanville	160	160
Souvenir français	120	150
Tennis de table	350	300
3 jours de Cherbourg	50	
Tennis St Pierrais	200	160
Association Twyford	100	100

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 avril 2017
 Extraits du registre des délibérations
 (Affichage valant publicité des délibérations)

UNC Anciens Combattants	80	80
SOUS/TOTAL :	5 670	5820

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie du 30 mars 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- VOTE le versement des subventions aux associations susmentionnées pour les montants figurant au tableau ;
- INSCRIT les crédits au budget 2017.

➤ **Vote hors de la présence des conseillers municipaux intéressés :**

St-Pierre Badminton	450	450	Madame GROSSIN ayant quitté la salle
---------------------	-----	-----	--------------------------------------

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie du 30 mars 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- VOTE le versement de la subvention susmentionnée;
- INSCRIT les crédits au budget 2017.

APEL Notre Dame	300	200	
-----------------	-----	-----	--

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie du 30 mars 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- VOTE le versement de la subvention susmentionnée;
- INSCRIT les crédits au budget 2017.

Comice Agricole	1000	1 000	Monsieur LARONCHE ayant quitté la salle
-----------------	------	-------	---

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie du 30 mars 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- VOTE le versement de la subvention susmentionnée;
- INSCRIT les crédits au budget 2017.

Les Ateliers	300	[subv. exceptionnelle 300 € juin 2016]	Monsieur LEBARON ayant quitté la salle
--------------	-----	---	--

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie du 30 mars 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- VOTE le versement de la subvention susmentionnée;
- INSCRIT les crédits au budget 2017.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 avril 2017
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

Musikensaire	400	300	
--------------	-----	-----	--

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie du 30 mars 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- VOTE le versement de la subvention susmentionnée;
- INSCRIT les crédits au budget 2017.

Pétanque St Pierraise	200	200	Monsieur MARDOC ayant quitté la salle
-----------------------	-----	-----	---------------------------------------

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie du 30 mars 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- VOTE le versement de la subvention susmentionnée;
- INSCRIT les crédits au budget 2017.

Pointe Cotentin Foot AS	1000	1 000	Monsieur MARDOC ayant quitté la salle
-------------------------	------	-------	---------------------------------------

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie du 30 mars 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- VOTE le versement de la subvention susmentionnée;
- INSCRIT les crédits au budget 2017.

SOUS/TOTAL :	3 650	3150	
TOTAL GENERAL	9 320	8 970	

4. Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2017

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) piloté par le Département est fortement mobilisé ces dernières années pour accompagner les ménages en difficulté d'autant plus impactés par un contexte économique dégradé.

M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2017 moyennant une participation fixée 0,60 € par habitant (montant identique à 2016).

La population totale sur Saint-Pierre-Eglise étant estimée au 1^{er} janvier 2017 à 1 793 habitants, la participation s'élèverait à 1075,80 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie du 30 mars 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTE de verser au Fonds de Solidarité pour le Logement un montant total de 1 075,80 € ;
- INSCRIT les crédits au budget 2017.

5. Participation au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes 2017

Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif ayant pour objectif de développer l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans en favorisant leur insertion professionnelle et sociale.

Le Conseil Départemental assure le financement, le pilotage et l'animation du dispositif et de nombreuses collectivités en sont les partenaires financiers.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 avril 2017
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler l'adhésion de la commune pour l'année 2017 moyennant une participation fixée à 0,23 € par habitant (montant identique à 2016). La population totale sur Saint-Pierre-Eglise étant estimée au 1^{er} janvier 2017 à 1 793 habitants, la participation s'élèverait à 412,39 €.

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie du 30 mars 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTE de verser au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes un montant total de 412,39 €.
- INSCRIT les crédits au budget 2017.

6. Approbation du compte de gestion 2016

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et donne la parole à Monsieur LOUVEAU, trésorier de Saint-Pierre-Eglise.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7. Vote du compte administratif 2016

Sous la présidence de Madame Marie-Joëlle LECLERC, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le compte administratif 2016 tel que présenté ci-dessous :

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 avril 2017
 Extraits du registre des délibérations
 (Affichage valant publicité des délibérations)

EXERCICE 2016 - INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Dépenses de l'exercice	783 118,69 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	296 531,65 €
TOTAL DES DEPENSES	1 079 650,34 €
RECETTES	
Recettes de l'exercice	1 108 037,48 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	
TOTAL DES RECETTES	1 108 037,48 €
RESULTAT (001) (Recettes Inv. - Dépenses Inv.)	28 387,14 €
RESTES A REALISER	
RAR Dépenses	60 229,00 €
RAR Recettes	32 320,00 €
RESULTAT RAR	-27 909,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT (art. 1068) (Résultat Investissement + RAR)	

EXERCICE 2016 - FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Dépenses de l'exercice	1 595 054,74 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	
TOTAL DES DEPENSES	1 595 054,74 €
RECETTES	
Recettes de l'exercice	1 785 589,84 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	476 798,33 €
Part affectée à l'investissement (exercice N)	388 372,80 €
TOTAL DES RECETTES	1 874 015,37 €
RESULTAT (Recettes Fonct. - Dépenses Fonct.)	278 960,63 €
Report BESOIN DE FINANCEMENT (art. 1068)	
RESULTAT REPORTE (002) (Résultat Fonctionnement + Report besoin financement)	278 960,63 €

8. Affectation des résultats de l'exercice 2016 [annexe 1]

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie du 30 mars 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 avril 2017
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

- AFFECTE le résultat de fonctionnement comme présenté en ci-dessus.

9. Vote du budget primitif 2017

La Commission Finances, réunie le 30 mars 2017 et élargie à tous les conseillers municipaux, a étudié le projet de budget primitif 2017 et a émis un avis favorable à ce projet.

Le budget primitif soumis au vote de l'assemblée s'équilibre en section de **fonctionnement** pour un montant de **1 614 379 €** et en section d'**investissement** pour un montant de **506 582 €**.

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie du 30 mars 2017,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (3 votes contre):

- ADOPTE ce budget primitif.

10. Vote des taux d'imposition 2017

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Considérant la charte fondatrice de la création de la Communauté d'agglomération Le Cotentin, qui prévoit la stabilité globale du système fiscal consolidé commune + EPCI à la fois en termes de pression fiscale pour les contribuables et en termes de ressources pour la commune,

Considérant qu'il y a lieu d'adapter les taux des taxes communales en tenant compte des taux votés par le nouvel EPCI,

Vu le budget principal 2017 équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 432 381€,

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie du 30 mars 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- FIXE les taux d'imposition ménages de 2017 de la manière suivante :
 - Taxe d'habitation : 12,40 %
 - Foncier bâti : 23,46 %
 - Foncier non bâti : 32,87 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Une communication sera faite en direction des contribuables de la commune sur les raisons et l'impact de la modification de ces taux

11. Indemnités des élus

Monsieur le Maire rappelle que les indemnités des maires, adjoints et conseillers municipaux sont fixées par le CGCT, qui détermine un barème en fonction de la strate démographique de la commune et du mandat des élus. **Ce barème est exprimé en pourcentage de l'indice brut (IB) terminal de la fonction publique. Celui était, jusqu'au 26 janvier 2017, fixé à 1015.**

Pour mémoire, la délibération du conseil municipal n°2014-16 du 10 avril 2014 fixe le montant de l'indemnité du maire à 42,85% de l'IB 1015 et celles des adjoints à 16,50% de l'IB 1015.

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 avril 2017
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

En application du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) », un dispositif de refonte des grilles indiciaires de la fonction publique a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et s'étalera sur 4 ans.

Dans ce cadre, un décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 modifie l'indice terminal de la fonction publique en deux temps :

- Au 1^{er} janvier 2017, l'IB terminal est porté de 1015 à 1022;
- Au 1^{er} janvier 2018, l'IB terminal sera porté de 1022 à 1027.

La délibération du 10 avril 2014 faisant expressément mention de l'IB 1015, il y a lieu de la modifier afin de pouvoir mettre en vigueur les modifications introduites par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017. Il est proposé de faire uniquement mention de l'indice brut terminal de la fonction publique, le nombre de points correspondant étant susceptible d'être modifié par voie de décret. En revanche, les pourcentages adoptés en 2014 sont inchangés.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (3 votes contre):

- FIXE le montant de l'indemnité du maire et des adjoints de la commune de la manière suivante :

BENEFICIAIRES	INDEMNITE ALLOUEE (Pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Maire	42,85%
1 ^{er} adjoint	16,50%
2 ^{ème} adjoint	16,50%
3 ^{ème} adjoint	16,50%
4 ^{ème} adjoint	16,50%
5 ^{ème} adjoint	16,50%

12. Création de tarifs pour l'insertion d'encarts publicitaires dans les publications municipales et adoption de 2 modèles de convention.

La commune édite chaque année un bulletin municipal, et pourrait être amenée à réaliser, plus ponctuellement, des documents visant la promotion d'un événement particulier. La municipalité souhaite avoir recours aux encarts publicitaires pour couvrir une partie du coût de ces publications et permettre aux commerçants et artisans de se faire connaître.

Les recettes publicitaires sont imposables à la TVA mais l'article 293B du Code général des impôts (CGI) prévoit une franchise de TVA si celles-ci ne dépassent pas un certain seuil (32 900 € ou 34 900 € selon les cas).

Il est proposé d'adopter les tarifs suivants (prix par encart) :

Support	Prix
Bulletin municipal	50 €
Autres publications	30 €

Une convention détaillant les droits et obligations des parties, sera signée par le maire et le commerçant intéressé.

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- ADOPTE les tarifs ci-dessus ;
- VALIDE les modèles de convention figurant en annexe du rapport (sous réserve de remplacer, dans le 1^{er} modèle, « en janvier 20... » par « au 1^{er} semestre 20... »).

Commune de Saint-Pierre-Eglise
Compte-rendu du Conseil Municipal – Séance du 08 avril 2017
Extraits du registre des délibérations
(Affichage valant publicité des délibérations)

13. Programme LEADER : budget définitif de l'opération « aménagement extérieur du cœur de bourg ».

Le conseil municipal a, par délibération en date du 08 septembre 2016, émis un avis favorable à l'opération ci-dessus mentionnée et à son budget prévisionnel, et autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du programme européen LEADER.

Suite à l'avis favorable du comité de programmation LEADER, le syndicat mixte du Cotentin a pré-instruit le dossier et arrêté le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Eligibles	Recettes	
Travaux	78 321.80	78 321.80	DETR	16 564.36
Maitrise d'œuvre	4 500.00	4 500.00	Réserve parlementaire	12 200.00
Square	26 603.58	25 421.58	LEADER	40 000.00
Frais salariaux	2 253.85	2 253.85	Autofinancement	42 070.95
Frais de structure	338.08	338.08		
Total	111 017.31	110 835.31	Total	110 835.31

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant d'obtenir la subvention.

14. Attribution d'un nom au nouveau square

Dans le cadre de son projet de renforcement de l'attractivité du centre-bourg, la commune a entrepris des travaux d'aménagement du square attenant à l'école primaire. Ces travaux sont en cours d'achèvement. Monsieur le Maire souhaite attribuer un nom officiel à ce square, qui pour l'instant en est dépourvu.

Après en avoir délibéré, le nom « square des p'tits loups » recueille l'avis favorable d'une majorité de conseillers municipaux.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (1 vote contre, 5 abstentions, 10 votes pour):

- ADOPTE le nom « square des p'tits loups ».

15. Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 23 juin 2016, il avait été décidé de créer un groupe de travail en charge de rédiger un projet de règlement intérieur du conseil municipal. Les travaux dudit groupe ont abouti au projet de règlement intérieur ci-annexé. Celui-ci pose les principes de fonctionnement du conseil municipal, dans le respect des dispositions du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le conseil municipal, à l'unanimité:

- ADOPTE le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé au rapport.

La séance est levée à 16h10.